



Présentation brève et synthétique du budget 2017 de la commune de PUYRAVAULT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».
Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.puyravault17.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

Il est présenté avec la reprise des résultats de 2016.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut (doit) être voté jusqu'au (avant) le 15 avril.

Le budget primitif 2017 a été voté le vendredi 17 mars 2017.

2. La commune gère le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs, activités périscolaires,...) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).

3. **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement.

4. **Le budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

5. **La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

La commune doit faire face à une très forte diminution des dotations versées par l'Etat :

En 2017, la commune percevra 48 000 de dotations de la part de l'Etat (contre 51 690 euros, en 2016).

Ces dotations représentent pour l'année 2017 19 % des recettes de fonctionnement du budget général. Ces dotations sont essentielles pour la commune et le financement de ses services publics.

Pour Puyravault, il s'agit d'une perte de recettes.

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2016 :

Depuis plus d'un an, la commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'Etat aux citoyens de Puyravault.

1. Pour l'année 2017, la commune, malgré la baisse des dotations de l'Etat, a décidé de limiter la hausse des taux d'imposition à 1 % sur les trois taxes.
(la taxe d'habitation passe de 7,60 % à 7,68 %, le foncier bâti de 17,95 % à 18,13 % et le foncier non bâti de 57,42 % à 58 %).

2. Faire des économies de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux.

3. continuer à mener des investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin, en dépit des moyens financiers.

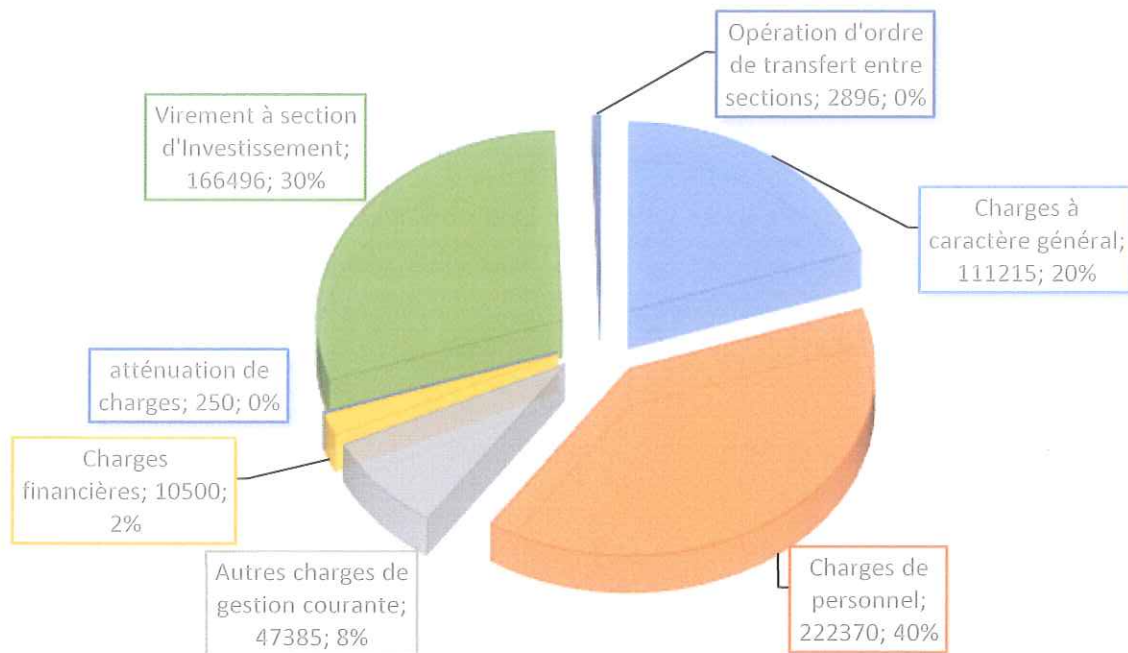
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section FONCTIONNEMENT du budget adopté s'équilibre à 561 112,42 euros et fait apparaître un excédent de 166 496,42 euros qui permet de financer les investissements. C'est l'autofinancement.

➤ Les dépenses

Elles se décomposent comme suit :

BP 2017 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



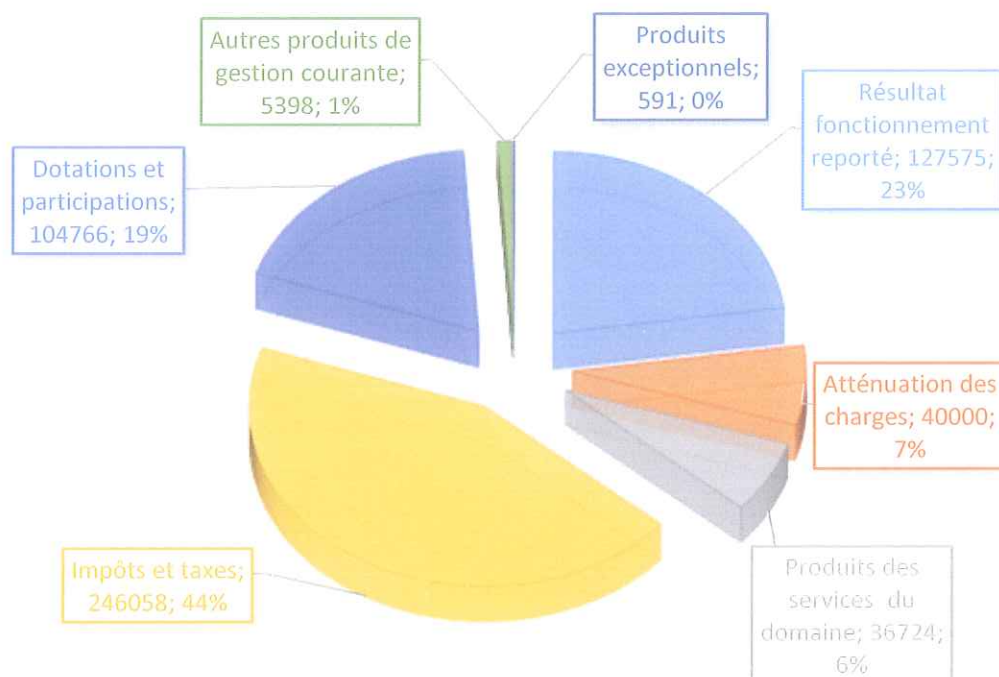
Charges à caractère général : elles se composent des achats, des prestations de services extérieurs ...
Exemples : eau, électricité, téléphonie, portage des repas pour la cantine scolaire, fournitures scolaires, entretien des matériels, assurances ...

Charges de personnel : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales mais aussi les impôts et taxes qui s'y rapportent.

➤ Les recettes

Elles se décomposent comme suit :

BP 2017 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Produits des services, ventes : ce sont les recettes générées par la cantine scolaire, les garderies municipales, la location de la salle polyvalente ...

Atténuations de charge : les versements de l'état pour les emplois aidés (Emploi d'Avenir) et les remboursements de salaires pour les employés en arrêt de maladie (à partir du 11ème jour)

Autres produits : les revenus immobiliers (loyers), location de la salle polyvalente et espaces.

Produits exceptionnels : ces recettes correspondent à une indemnité d'assurance pour la réparation d'un vitrage à l'école.

SECTION D'INVESTISSEMENT

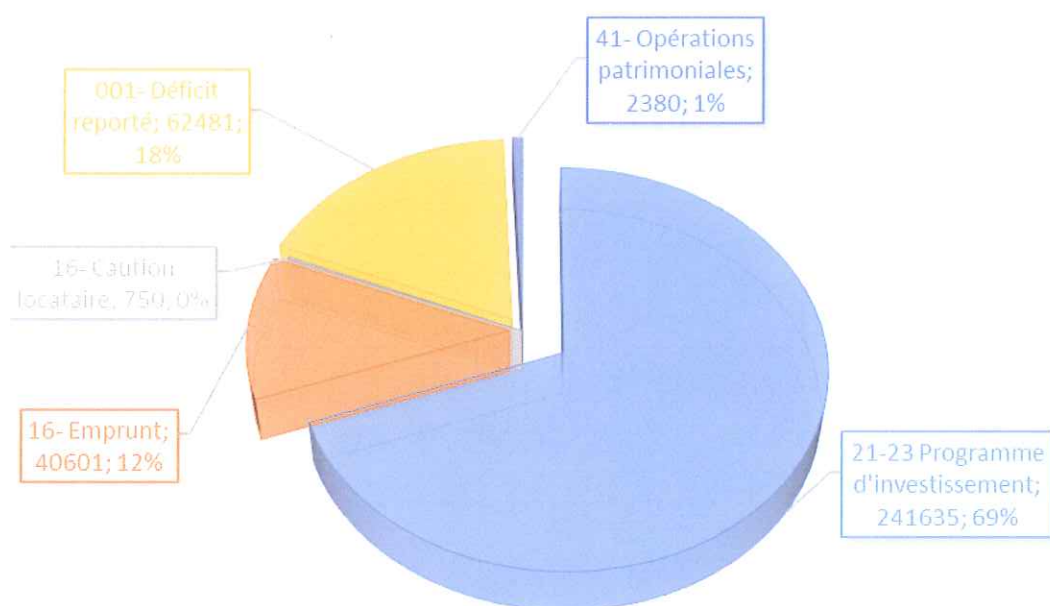
La section d'INVESTISSEMENT du budget adopté s'équilibre à 347 847,43 euros.

➤ Les dépenses

Les principaux projets pour l'année 2017

- les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente : 110 000 € (isolation des murs, l'installation d'un faux plafond avec éclairage intégré et d'un chauffage moins énergivore ; la mise aux normes des sanitaires aux personnes à mobilité réduite).
- Programme trame verte et bleue : achat d'un réciproqueur, plantations : 3 000 €
- Réfection voirie : chemin du Vieux Rail et chemin de Savarit 15 000 €
- Sécurisation entrée village, route de la Chardonnière : 4 000 €
- Parking du cimetière : 2 000 €.

BP 2017 : INVESTISSEMENT DE DEPENSES



➤ Les recettes

BP 2017 : INVESTISSEMENT DE RECETTES

